

À conserver

CALENDRIER DES PAIEMENTS (janvier à juin) - ANNÉE 2017-2018 SERVICE DE GARDE Cœur-Vaillant

Voici le calendrier des paiements du service de garde pour la période de janvier à juin 2018. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au document «Information générale concernant les règles de fonctionnement» et à votre «Confirmation de réservation».

Vous pouvez nous faire parvenir une série de chèques postdatés encaissables aux dates mentionnées ci-dessous. **Toujours faire votre chèque au nom de la Commission scolaire des Découvreurs et y inscrire le nom de votre enfant.**

Le paiement par Internet est aussi disponible. Veuillez prendre soin d'utiliser le numéro de référence inscrit sur l'état de compte émis par **le service de garde que votre enfant fréquente cette année (2017-2018)** afin que les paiements soient acheminés au bon endroit.

Nous vous rappelons que, tel qu'indiqué dans le document «Information concernant les règles de fonctionnement», **les frais de garde doivent être acquittés avant le début de chaque période.**

JOURS CLASSE - FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE

PÉRIODE CONCERNÉE	Nb jours de classe	Coût par jour	TOTAL	PAYABLE AU PLUS TARD LE
2018-01-07 au 2018-02-03	19	8.20 \$	155.80 \$	15 janvier 2018
2018-02-04 au 2018-03-03	17	8.20 \$	139.40 \$	5 février 2018
2018-03-04 au 2018-03-31	14	8.20 \$	114.80 \$	5 mars 2018
2018-04-01 au 2018-04-28	18* ou 19*	8.20 \$	147.60 \$ ou 155.80 \$	3 avril 2018
2018-04-29 au 2018-05-26	18	8.20 \$	147.60 \$	30 avril 2018
2018-05-27 au 2018-06-30	18	8.20 \$	147.60 \$	28 mai 2018
Nb de jours - Janv. à juin 2018	104* ou 105			

* Possibilité que la journée pédagogique du 20 avril soit libérée si l'école doit fermer en raison de force majeure.

Note : Selon les règles budgétaires des commissions scolaires pour l'année scolaire 2017-2018 et conformément à ce qui est inscrit dans le document d'information générale concernant les règles de fonctionnement remis en début d'année, la contribution financière exigible pour les frais de garde d'enfant inscrit sur une base régulière sera indexée au 1er janvier et passera de 8.15\$ à 8.20\$.

Merci de votre collaboration,

Claude Lemay
Technicienne en service de garde
418-652-2153 #3306